



La commission inter-degré en EPS de Charente-Maritime propose un document d'appui à la formalisation d'une programmation en EPS prenant en compte les trois années du cycle 3, conformément aux programmes en vigueur.

*« A l'école et au collège, un projet pédagogique définit un parcours de formation équilibré et progressif, adapté aux caractéristiques des élèves, aux capacités des matériels et équipements disponibles, aux ressources humaines mobilisables » (Bulletin officiel spécial n°11 du 26 novembre 2015 pour l'EPS).*

Il s'agit de doter les collèges et les écoles de secteur d'un outil de programmation permettant de valoriser les pratiques existantes, de les structurer et les organiser, de renforcer la fluidité entre des progressions sur les trois années, d'apporter de la lisibilité aux acteurs au regard des orientations nationales et d'un cahier des charges académique.

Chaque équipe locale de professeurs des écoles et de professeurs d'EPS saura s'emparer de ce guide en fonction de ses besoins, en ciblant les possibles en termes de programmation et de progression des apprentissages, tout en prenant appui sur les documents d'accompagnement Eduscol. **Les conseils-école collège** sont les instances privilégiées pour permettre ce travail conjoint premier-second degrés.

Ce document présente 3 parties :

1. Le cadre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et les programmes de l'EPS : tableau synthétique.
2. Le cahier des charges académique pour la partie commune de la programmation premier- second degrés de l'EPS en cycle 3.
3. Un outil de programmation à compléter progressivement par les équipes : démarche et tableaux de programmation et compétences.

# 1. Le cadre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et les programmes de l'EPS



5 domaines SCCCC				
Des langages pour penser et communiquer	Les méthodes et outils pour apprendre	La formation de la personne et du citoyen	Les systèmes naturels et les systèmes techniques	Les représentations du monde et de l'activité humaine

4 Finalités EPS	5 compétences du socle en EPS en C3 (détail présenté dans les programmes)				
Former un citoyen lucide, autonome, physiquement et socialement éduqué, dans le souci du vivre ensemble.	Développer sa motricité et apprendre à s'exprimer en utilisant son corps	S'approprier par la pratique physique et sportive, des méthodes et des outils	Partager des règles, assumer des rôles et des responsabilités	Apprendre à entretenir sa santé par une activité physique régulière	S'approprier une culture physique sportive et artistique d'éducation artistique et culturelle.
Recherche de bien-être et souci de leur santé.	Parcours de formation constitué de 4 champs d'apprentissage complémentaires en <u>EPS</u> (en lien avec les attendus de fin de cycle)				
Inclusion, dans la classe.					
Plaisir de la pratique sportive.	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Produire une performance optimale, mesurable à une échéance donnée</li> <li>→ Adapter ses déplacements à des environnements variés</li> <li>→ S'exprimer devant les autres par une prestation artistique et/ou acrobatique</li> <li>→ Conduire et maîtriser un affrontement collectif ou inter-individuel</li> </ul>				

## 2. Le cahier des charges académique pour la partie commune de la programmation 1<sup>er</sup>-2<sup>ème</sup> degrés de l'EPS en cycle 3

Le cahier des charges qui est présenté ci-dessous concerne **la partie commune 1<sup>er</sup>-2<sup>ème</sup> degrés** de la programmation de l'EPS au cycle 3.

Cette partie correspond à un minimum sur lequel toutes les écoles et le collège d'un même secteur peuvent s'entendre pour assurer une continuité des apprentissages visant à acquérir des compétences ciblées et évaluées.

Il est recommandé **AU MOINS** :

- **3 champs d'apprentissage par an,**
- **2 fois chacun des champs apprentissage pendant le cycle de trois ans,**
- **2 APSA différentes par champs d'apprentissage sur le cycle,**
- **10h** de pratiques effectives par activité,
- **1 rencontre de sport scolaire USEP/UNSS** par secteur pour les élèves de CM1-CM2-6<sup>ème</sup> dans le cadre du plan académique du sport scolaire,
- **1 fil rouge**, c'est-à-dire 1 APSA ou un champ d'apprentissage décliné chaque année du cycle 3 en fonction des pratiques à valoriser sur un territoire (dans l'exemple du tableau ci-dessous, le RB est enseigné chaque année du cycle 3 et une rencontre sportive USEP-UNSS RB vient finaliser les unités d'apprentissage et renforcer le sens donné à l'activité par les élèves).

La prise en compte du cahier des charges au sein de la programmation partagée 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> degrés entre les écoles et le collège représente **30 h à 40 h d'enseignement de l'EPS chaque année**. Pour rappel, 108 h sont consacrées à l'EPS en CM1 puis CM2 et 144 h en 6<sup>ème</sup>.

Cette programmation est fixée sur plusieurs années pour répondre à l'exigence d'un parcours équilibré de chaque élève.

Exemple d'une partie commune de programmation 1 <sup>er</sup> -2 <sup>ème</sup> degrés de l'EPS en cycle 3											
	Champ 1 (10h/activité)		Champ 2 (10h/activité)		Champ 3 (10h/activité)		Champ 4 (10h/activité)		Rencontre USEP-UNSS	Total des heures concernant la partie commune de la programmation	Total des heures au choix des écoles ou du collège permettant de compléter librement cette programmation
CM1	Athlétisme		CO	Danse				Rugby	Rencontre Rugby	30h + 10h fil rouge	68h pour les CM1 et pour les CM2 104h pour les 6 <sup>ème</sup>
CM2	Course durée		Natation ASSN				Jeux opposition	Rugby			
6 <sup>ème</sup>		Natation				Gymnastique	Badminton	Rugby			

Si toutefois les éléments présentés ci-dessus ne pouvaient pas s'appliquer dans certains secteurs en raison des conditions d'enseignement et notamment des installations sportives disponibles, le secteur peut interroger ses pratiques pour construire sa programmation partagée en essayant de « tendre vers ».

### 3. Un outil de programmation à compléter par les équipes locales

Démarche possible – trois tableaux support

1. Partir des activités proposées dans les écoles et le collège de secteur et/ou des programmations de chaque entité en indiquant les champs d'apprentissage concernés.
2. Faire un état des lieux des compétences acquises des élèves, des matériels et équipements, des ressources humaines disponibles.
3. Croiser avec le cahier des charges académique pour vérifier si ce qui se fait déjà est en correspondance.
4. S'accorder et compléter le **tableau n°1 « de la partie commune de la programmation 1<sup>er</sup>-2<sup>ème</sup> degrés de l'EPS en cycle 3 »** :
  - a. Indiquer les APSA choisies et les classes concernées (CM1 ou CM2 ou 6<sup>ème</sup>) au sein des 4 champs d'apprentissage.
  - b. Choisir si possible une APSA fil rouge.
  - c. Indiquer la ou les activités support de la rencontre sport scolaire USEP-UNSS.

Tableau n°1 de la partie commune de programmation 1 <sup>er</sup> -2 <sup>ème</sup> degrés de l'EPS en cycle 3										
	<i>Champ 1 (10h/activité)</i>		<i>Champ 2 (10h/activité)</i>		<i>Champ 3 (10h/activité)</i>		<i>Champ 4 (10h/activité)</i>	<i>Rencontre USEP-UNSS</i>	<i>Total des heures concernant la partie commune de la programmation</i>	<i>Total des heures au choix des écoles ou du collège permettant de compléter librement cette programmation</i>
CM1										
CM2										
6 <sup>ème</sup>										

5. Faire le choix des compétences à développer qui seront évaluées, des critères d'évaluation en fonction des attendus de fin de cycle. **Utiliser le tableau n°2 récapitulatif des compétences visées et évaluées pour les APSA de la partie commune de la programmation 1er-2eme degrés de l'EPS en cycle 3. Ce tableau se trouve en pièce jointe.**
6. Une fois la partie commune de la programmation établie à l'aide des deux tableaux, les équipes construisent les progressions en termes d'apprentissage des élèves par APSA retenue.

Chaque école et collège pourra ensuite s'emparer de cette base commune pour compléter la programmation au regard des 108 h d'EPS par an pour les CM1 et CM2 ou les 144 h pour les 6<sup>èmes</sup>. **Utiliser le tableau n°3 en pièce jointe qui présente un exemple.**

En fonction des avancées dans chaque secteur, se fixer une étape supplémentaire pour favoriser une fluidité des apprentissages pour tous les élèves en EPS suivant un parcours de formation adapté, inclusif, équilibré et progressif.

## Glossaire

- APPN : activité physique de pleine nature
- APSA : activité physique, sportive, artistique
- ASSN : attestation du savoir nager
- EPS : éducation physique et sportive
- RB : rugby
- UNSS : union nationale du sport scolaire – second degré
- USEP : union sportive de l'enseignement du premier degré

## Textes de référence

- *Bulletin officiel spécial n°11 du 26 novembre 2015 pour l'EPS.*
- Plan national de développement de l'UNSS : <https://usep.org/index.php/2017/06/20/le-pnd-usep-2016-2020/>
- Plan national de développement de l'USEP : <http://unss.org/blog/consulter-le-pndss/>
- Note du 23 mars 2017 sur les rencontres sportives scolaires de la Charente-Maritime
- Plan triennal EPS 2017-2020 de Charente-Maritime pour le premier degré : <http://ww2.ac-poitiers.fr/ia17-pedagogie/spip.php?article1231>

## Contacts

Membres de la commission inter-degré EPS de Charente-Maritime :

- Frédéric FABRE (IENA de Charente-Maritime) et Thierry MARCHIVE (IA-IPR EPS),
- Laurent DIDIER et Pascale BOURDIER (Conseillers pédagogiques départementaux -EPS), Laurent ROUFFET, Valérie MENNERET, Jean-Baptiste MASSICOT (Conseillers pédagogiques de circonscription-EPS), Jean-Christophe BOUHIER (Professeur des écoles- maître formateur), Vincent BARBIN (Professeur des écoles),
- Philippe MARTIN (Principal Collège de Mirambeau), M Laurent PUYDOYEUX, Fabienne BRUNETEAU, Benjamin BRONDEAU (Professeurs EPS),
- Patrice CORNIERE (Professeur EPS - ESPé),
- Dominique BLANC (Délégué départemental de l'USEP), Pascal LEBLANC (Directeur départemental de l'UNSS)

